

Le feuilleton : la fée aux miettes : [suite]

Autor(en): **Nodier, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **58 (1920)**

Heft 10

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-215432>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

*Quand ces garçons partiront
Toutes ces filles pleureront...*

et au retour :

*Quand ces garçons reviendront
Toutes ces filles pleureront...*

Ou au départ pour la guerre :

*Le roi m'a-t-engagé
Pour aller dans la guerre...*

Souvent on traduit les chansons de corps de garde apprises à l'étranger. Les mots se déforment, perdent leur sens originel, mais moins la chanson a de sens, plus elle a de charmes. Les véritables chants du terroir sont en patois ajoulat, vadois, montagnon. Beaucoup sont d'une crudité incroyable, car comme le latin, « le patois en ses mots brave l'honnêteté ». On chansonne tout effrontément, les filles, les femmes, les prêtres et leurs servantes. Ceux-ci savent qu'on n'y entend pas malice et sont les premiers à en sourire. N'est-ce pas le curé Raspier de Courroux qui nous a donné en patois du « Coinnat » de Moutier une adaptation savoureuse, mais crue, des « Painies » francs-comtois ?

En Ajoie surtout, on a fait de tout temps des chansons qu'on chante sur des airs connus. La « Diodiette » n'est-elle pas sortie récemment d'un atelier de Bonfol et nos braves landsturms rentrant l'an dernier de la Suisse centrale, ne chantaient-ils pas à tue-tête :

*En partant pour Altdorf naguère
Nous croyions partir pour la guerre...*

et :

*Nous allions prier au Brückli,
La nuit nous rêvions dans nos lits
A des amies jolies...*

Que Rabelais se serait senti à l'aise au sein des bonnes populations de l'ancien Evêché. De quelles épithètes énergiques et de quels contes croustillants n'aurait-il pas enrichi son œuvre. Comme lui, nos ancêtres aimaient les « franches repues et les gaies beuveries ». Aussi, que de chansons bachiques. Comme aux Suisses des guerres de Bourgogne auxquelles ils prirent également part, on pouvait tout confier aux hommes de la Principauté, hormis la clé de la cave. Certes, ils travaillaient ferme et dur et avaient de longues périodes de vie sobre et frugale. Mais comme ils se dédommageaient en certaines occasions, aux « Beniessons », aux « Boudins », aux « Beignets », à une « Levure » ou à une « Tirifœu »¹. On savait y boire sec comme ces gars que

*chu vos tius en trinnerait bin
En vos môtraint in tchâvé de vin,*

ou cette jeune fille qui s'était tant désaltérée dans une guinguette, qu'elle avait dû y laisser sa chemise en gage.

Les femmes infidèles ou les « bouberâsses » ne sont pas ménagées, témoin cette « garçonnaire » malade à laquelle le « mire » conseille pour se guérir de

*tièure des vèges tiulates
et d'en boire lai sôpate,*

ni les prépondérants évincés comme ce pauvre vieux « boube » rebuté vingt fois qui se jette enfin aux pieds de

*lai Bâssenate
égralaie pai les bossales²*

laquelle veut bien convoler en bonnes et justes noces. Ainsi que Mirabeau, le célèbre grêlé, elle a le sang bouillant et veut porter les culottes, mais le pauvre diable ne s'en trouve pas plus mal...

J'en passe et des meilleures, mais n'en voilà-t-il pas assez pour faire venir l'eau à la bouche et laisser deviner la richesse et l'originalité de notre littérature populaire ? P. P.

Coquin de cheval. — Un vétérinaire à son assistant :

— Vous allez prendre ce tube, le remplir de poudre, l'introduire dans la bouche du cheval et souffler fort.

Dix minutes après, l'assistant revient, faisant d'horribles contorsions.

— Eh bien ! qu'est-ce que vous avez ?

— C'est le cheval qui a soufflé le premier.

¹ Demande en mariage.

² La « petite jumelle » marquée de la petite vérole.



LA FÉE AUX MIETTES

J'ignore si elle me devina, mais elle me tira de ma préoccupation par un grand éclat de rire, et ses yeux vifs et brillants se fixèrent en même temps sur moi, humectés de ces larmes intérieures qui ne débordent pas la paupière, avec une si délicate expression d'attendrissement, de commisération et d'amour, que je ne pus résister au besoin de saisir sa jolie petite main d'un côté de la table à l'autre, et d'y imprimer un baiser.

Au même instant, un faible grondement, fort expressif et fort chromatique, se fit entendre à la porte.

— Ah ! vraiment ! dit la Fée aux Miettes en s'élançant pour ouvrir avec son indevançable prestesse, je crois connaître cette voix harmonieuse, et je suis bien trompée si ce n'est pas l'élégant Master Blatt, le premier écuyer de notre ami sir Jap Muzzleburn !

C'était Master Blatt en effet, c'est-à-dire un barbet noir des plus propres et des plus mignons que l'on puisse imaginer, au poil frisé par larges anneaux comme s'il avait été tourné par le fer d'un perruquier fashionable, aux bottines de maroquin jaunes frappées d'un gland d'or flottant, et aux gants de buffle à la Crispin.

C'était Master Blatt lui-même, qui entraînait en s'éventant, avec une grâce infinie, de sa toque empanachée.

Comme c'était à ma femme que s'adressait la commission de Master Blatt, et qu'il aboyait son petit discours dans cette langue canine de l'île de Man à laquelle je n'étais légèrement initié que depuis la veille, je n'essayai pas de le suivre dans les développements de sa harangue. Cela m'aurait été difficile à la vérité, parce qu'il en précipitait le débit avec une si surprenante vélocité, que jamais ni tironien ni sténographe ne l'eût rattrapé à la course, et qu'il avait d'ailleurs un peu d'accent.

Quand il eut fini de parler, Master Blatt ramena devant lui sa patte droite qu'il avait laissée jusque là reposer sur sa hanche d'une manière pleine de dignité, et remit aux mains de la Fée aux Miettes un portefeuille dont la forme, la couleur, la dimension, le signallement tout entier, était bien présent à ma mémoire; le portefeuille du bailli de l'île de Man que j'avais défendu de si grands hasards, et qui faillit me coûter si cher.

Ensuite il s'inclina profondément devant elle, me salua d'une manière plus grave et se retira peu à peu sans se détourner, comme un chien diplomate qui est accoutumé aux grandes affaires, et qui connaît le cérémonial d'une ambassade.

— Bien, bien, bien, dit la Fée aux Miettes en se renversant sur sa chaise longue avec une expansion de gaieté qui me charma. — Tes cruels malheurs d'une nuit nous auront, du moins, comme tu le vois, servi à quelque chose !

— Je vous jure, Fée aux Miettes, lui répondis-je, que je n'en sais pas un mot !...

— Cher enfant, tu as raison, reprit-elle, et pardonne-moi ma distraction. Il faut que t'explique cela. Ta triste aventure m'avait rappelé que l'île de Man appartenait de temps immémorial à une branche de ma famille dont l'héritage me revenait de droit, par le fâcheux bénéfice d'une longue vie, et je t'avouerais que j'attachais peu d'importance à cette propriété, à cause du caractère maussade et hargneux des habitants; mais l'occasion me détermina, et, comme j'étais sûre d'arriver assez à temps pour l'empêcher d'être pendu, je m'avisai d'expédier en passant mon homme d'affaires au bailli pour faire reconnaître mes titres. Ils étaient si authentiques et si clairs, que l'honnête sir Jap n'a pas hésité un moment à remettre à ma disposition les revenus de l'année, c'est-à-dire cent mille livres sterling de bon papier, continua-t-elle en feuilletant les traites et les billets, cent mille bonnes guinées que tu as tirées des griffes des voleurs.

Et là-dessus la Fée aux Miettes se reprit à rire d'aussi bon cœur qu'autrefois.

Je penchai ma tête sur ses mains et je restai quelque temps sans répondre.

— Cent mille guinées, Fée aux Miettes ! dis-je enfin. Cent mille guinées de revenu ! — Oh ! si vous aviez eu cette fortune quand vous veniez racheter ma vie au pied de l'échafaud, je n'y aurais pas consenti ! une si riche héritière que la Fée aux Miettes ne peut pas être la femme d'un ouvrier sans ressources et sans espérances !

La Fée aux Miettes me regarda d'un air chagrin et se mordit les lèvres.

— Tu n'as point dit cela, Michel, dans l'intention de me blesser, répondit-elle avec un son de voix ému, et j'oublierai ce qu'il pourrait y avoir d'amer dans cette observation, si tu avais voulu en faire un reproche. Non, non, le généreux enfant qui m'a donné, trois fois en sa vie, tout ce qu'il possédait, et qui m'a engagé jusqu'à sa liberté pour me forcer à recevoir ses bienfaits, ne m'accuse pas dans son cœur d'avoir manqué aux lois de la délicatesse quand j'ai consenti à lui tout devoir. C'est cependant ce qu'il ferait en hésitant à recevoir de moi cent fois moins qu'il ne me sacrifiait en effet, quand il se dépouillait en ma faveur des derniers débris de sa fortune. Mais ceci même lui appartient, car je ne me serais jamais avisée de réclamer mes droits sur une propriété inutile et oubliée, sans l'événement presque miraculeux qui t'a mis en possession de ce portefeuille comme d'une propriété légitime. Il faut bien t'apprendre du reste, continua-t-elle en reprenant une complète assurance, que tes richesses n'ont rien à envier aux miennes, et qu'elles les égalent si elles ne les excèdent pas. Encore n'est-ce pas de tes espérances sur les biens de ton père et de ton oncle que j'entends parler, quoique les nouvelles qui m'en arrivent depuis longtemps me fassent concevoir une grande idée de la prospérité de leurs entreprises et de la magnificence de leurs établissements.

— Ils vivent tous les deux ! m'écriai-je en pleurant de joie. Dieu soit loué à jamais !

— Dieu soit loué en toutes choses, dit la Fée aux Miettes. Ils vivent, et tu les reverras avant peu si mes projets s'accomplissent. En attendant, rien ne manque à ton opulence, puisqu'ils m'ont autorisée à fournir à tous tes besoins aussitôt que je t'aurais retrouvé, et que le seul produit de l'or dont tu m'avais si charitablement confié le dépôt passe déjà d'ailleurs, si je ne me trompe, la portée de tous les vœux que tu peux former en ta vie. Il me suffira de te prévenir aujourd'hui que je l'ai placé dans un commerce qui doit rapporter cent mille pour un à chaque voyage du grand vaisseau sur lequel tu te proposais de t'embarquer hier, et qui mouillera toutes les semaines à Greenock. Tu vois par là que tu seras en peu de jours le plus riche de nous deux, car je n'ai aucune raison pour suivre les mêmes chances, et la possession d'un or superflu ne tente pas mon ambition.

(A suivre.)

Ch. NODIER

BIBLIOGRAPHIE

Tailleur et Cordonnier, Elite et Landsturm, deux duos buffes, paroles de M. Chamot, musique de Colo Bonnet. Fœtisch Frères, S. A., éditeurs, Lausanne.

L'impayable Marius Chamot vient encore d'en faire des siennes. Après les « Dix Chansons Villageoises », il nous donne deux duos buffes : « Tailleur et Cordonnier », et « Elite et Landsturm ». Vous pensez bien qu'il ne s'est pas fait faute d'exercer sa verve malicieuse, ici comme ailleurs. Et M. Colo Bonnet y ajoute l'entrain d'une musique alerte et gaillarde. Voilà qui fera passer de bons quarts d'heure de fou rire à nos sociétés locales.

Grand-Théâtre. — Dimanche 7 mars à 8 h. soir, à la demande générale, deuxième et dernière représentation de « Roger-la-Honte », le drame si émouvant de J. Mary, joué avec un plein succès déjà dimanche dernier.

Kursaal. — La pimpante et joyeuse opérette d'E. Audran, « Miss Helyett » a repris possession de la scène de Bel-Air. Ce qu'on y rit est inimaginable ! Il faut voir Mme Mary Petitdemange dans Helyett, Rikal en révérend Smithson et Mme Feiltinger dans la terrible belle-mère espagnole.

Représentations samedi, dimanche et lundi à 8 h. 30, une matinée dimanche à 2 h. 30 avec Mme Mary Petitdemange.

Mardi 9 et mercredi 10 mars, deux représentations populaires, à moitié prix, du grand succès : « Amour de Créole ».

Royal-Biograph. — Cette fois, les Américains ont prouvé qu'ils pouvaient produire du film où le scénario n'est pas quelconque. Avec « A l'affût du rail », on est pris par le sujet vraiment émouvant et des tableaux qui font sensation. Jamais jusqu'ici on n'avait poussé aussi loin la témérité; c'est vraiment un beau spectacle que tout Lausanne voudra voir. Le programme comprend encore « Gavrochette » qui est une très bonne comédie pouvant être vue par grands et petits. Outre ces deux grands films remarquables, une actualité toute récente « Le match de foot-ball France contre Suisse ». Prochainement

J. MONNET, édit. resp.

Lausanne. — Imprimerie Pache-Varidel & Bron.